

SOMMAIRE

Page 2
Édito du président de l'ANERCEA

Journées d'Etude en Hérault

Pages 4 et 5
Invitation au voyage :
chez les cousins d'Amérique - 2^e partie
par Christian Guespin

Pages 6 à 11
Les ruchers de l'Allaric
par Sylviane Cousin

Techniques apicoles

Pages 12 et 13
Starter ou finisseur
par Olivier Verjus

Pages 14 et 15
Expérience de mise en hivernage
de l'apiculteur et de ses abeilles !
par Jean-Pierre Boueilh

Pages 16 et 17
Élever des mâles
pour l'insémination artificielle
par Camille Laurent

Nouvelles du monde

Pages 18 à 22
« Keep the bees safe »
par Thibault Chaumont

Pages 24 à 27
The misty mountains
par Thibault Chaumont

Portrait d'apiculteur

Pages 28 à 30
Métier : apicultrice
par Philippe Gaudet

Echo des régions

Page 32
Affaire « Buckfast » : suite et fin
par Philippe Gaudet

Savoir-faire et faire savoir

Pages 34 à 38
Anatomie des nucs - 2^e partie
par Philippe Gilles

Formation

Page 40
Stage insémination ANERCEA
par Thibault Louwet

Vie de l'association

Page 42
L'Europe s'est donné rendez-vous à
l'Anercea cet été
par Camille Laurent
Formation avec Eric Tournet

Photo couverture : Philippe Gaudet



Quand le bon sens l'emporte !

Eh ! Oui ce n'est pas tous les jours que l'on peut glorifier le bon sens. Je vous avais dit que le conseil d'administration de l'Anercea avait pris la décision de mettre son poids apicole dans l'affaire judiciaire qui empoisonne l'apiculture depuis plus de dix ans. On pouvait considérer cette histoire risible tellement c'est une suite de jugements et d'appels contradictoires. Mais il se trouve tout simplement qu'on ne pouvait plus appeler Buckfast une simple reine issue d'une sélection Buckfast. Nous étions regardés par toute l'Europe avec une incompréhension totale. Du genre : « il n'y a que les Français pour entretenir de telles inepties ». Et ma foi c'était vrai ! Beaucoup d'apiculteurs éleveurs, importants ou pas, ont reçu des menaces de poursuites judiciaires, parce qu'ils avaient eu l'outrecuidance d'appeler leurs reines ou leurs essaims « Buckfast ». Alors nous avons pris un avocat qui a rédigé une lettre pour la cour de cassation avec tous les arguments massues que pouvait donner l'Anercea. Ce n'était pas gagné parce que ladite cour ne voulait plus entendre parler de cette affaire surréaliste. Heureusement, les arguments apicoles de notre association ont fait mouche auprès des magistrats.

Pour la première fois de l'histoire judiciaire (puisque la loi a changé), la cour de cassation a jugé sur le fond et a décidé : « Attendu, selon les constatations des juges du fond, que M. Leg a fait paraître en 2003 dans les revues spécialisées « Abeilles et fleurs » et « L'abeille de France et l'apiculteur » des annonces mettant en vente des ruches peuplées « Buckfast », ainsi que des essaims et reines sélectionnées issus des élevages « Buck » et qu'à l'époque de ces parutions, les termes Buckfast et buck étaient devenus usuels pour désigner un certain type d'abeilles ;

Qu'il en résulte qu'en indiquant, dans le cadre d'une offre de transaction entre spécialistes de l'apiculture, l'espèce des abeilles en question, M. Leg a utilisé le signe en se conformant aux usages honnêtes en matière industrielle ou commerciale, en faisant ainsi un usage que le titulaire de la marque n'était pas en droit d'interdire, de sorte que l'action en contrefaçon n'est pas fondée ».

Ouf : tout ça pour ça ! L'Anercea se devait une telle implication au nom de la filière afin de cautionner le bon sens, de protéger ses adhérents et l'ensemble des éleveurs français, et d'écarter les velléités d'appropriation ubuesques. La marque Buckfast® existe toujours et la société qui la possède peut l'utiliser comme bon lui semble mais lorsque le nom Buckfast est employé, dirons-nous, dans le jargon courant, personne ne pourra le confisquer. Ce qui est rassurant, c'est que lorsque la cour de cassation a jugé sur le fond, il n'y a plus de possibilité d'appel, sauf auprès de la cour européenne. Dans le cas qui nous intéresse, le jugement étant basé sur une loi européenne, il serait suicidaire pour la partie plaignante de se pourvoir auprès de la cour européenne.

Nous avons un peu tergiversé avant d'engager l'Anercea dans ce combat judiciaire. Nous avons tous peur de ne pas maîtriser tous les éléments qui caractérisent ce type de joutes et la justice est pour nous bien souvent hermétique. Reconnaissons dans ce cas qu'elle nous a prouvé que « le bon sens peut l'emporter ».

Voilà un objectif de la dernière assemblée générale atteint. Cela nous renforce pour continuer et en réaliser encore beaucoup d'autres.

Après cette belle entrée en matière, que dire de cette saison apicole 2017 ? Meilleure que 2016, oui, ce n'était pas compliqué non plus. Mais ce qui me porte à réfléchir, c'est cette sécheresse qui devient une mauvaise habitude. La chaleur, dans le sud, cette année est particulièrement éprouvante. Pour les organismes mais aussi et surtout pour la végétation. Nous avons depuis fin mai des températures record entre 30 et 36°C jusqu'à plus de 40°C et sans pluie. Les lavandes, que vous avez pu mieux connaître grâce au bel article de Thierry Fedon dans Info-Reines n8116, sont en souffrance et beaucoup meurent.

Vous avez tous reçu des courriers ou entendu parler des soucis financiers de l'Itsap. Tout cela est dommageable pour l'apiculture française. Nous avons besoin d'un Institut fort, capable de répondre aux nombreux problèmes qui s'empilent depuis des années.

La relation de l'Anercea avec l'Itsap n'a pas été simple. Nous avons décidé, il y a quatre ans, de quitter le conseil d'administration de l'Itsap puisque nous n'avions qu'une voie consultative et pas de voix au chapitre. Nous avons préféré agir de notre côté en acceptant de travailler conjointement par moment sur certains programmes. Depuis, l'Anercea est devenue incontournable dans le paysage apicole français. Par contre, nous déplorons que l'Itsap n'ait pas réussi à faire l'unanimité de la profession et aujourd'hui les doutes sont sérieux quant à la pérennité de cette structure. Il est clair qu'un nouveau départ doit se préparer avec cette fois un financement durable qui n'a pour l'heure jamais été mis en place. Un autofinancement de 5 % mène à coup sûr dans le mur. Les financements publics et les promesses ne suffisent plus. Nos gouvernants depuis des décennies, nous ont appris à vivre à crédit, mais on sait parfaitement que c'est la façon la plus sûre de risquer à moyen terme de disparaître. On ne peut blâmer les décideurs de l'Itsap d'avoir voulu aller vite, c'est tout à fait compréhensible et méritoire. Mais surtout, il ne faut pas accepter de financements privés extérieurs à la profession sous prétexte de sauver l'Institut. L'indépendance est la seule solution pour être libre de ses mouvements. Il faut se mettre autour d'une table, privilégier l'union sacrée et trouver des solutions durables. Il a fallu vingt cinq ans pour voir l'interdiction des néonicotinoïdes, que cela reste dans nos mémoires ! Si un nouveau départ est indispensable, il faut que toute la profession et rien que la profession soit aux manettes avec des décisions fortes pour l'avenir. L'élevage et la sélection ont pris une importance capitale. L'Anercea est prête à jouer son rôle en apportant ses compétences, pour peu qu'on ne lui propose pas un simple strapontin.

Malgré ces incertitudes, je vous souhaite une bonne fin de saison et un repos bien mérité en venant passer un très agréable moment avec vous prochaines Journées d'Etude du côté de Poitiers fin novembre.

Norbert Maudoit
Président de l'ANERCEA